



Le **GT critères** est l'occasion pour le SNCTA de défendre le déroulement de carrière des contrôleurs. Le SNCTA a notamment obtenu que **le calcul du nombre de primes et postes** alloués au CRNA-SE (CDS/CE/ECP/ECL) soit réévalué conformément aux textes en vigueur.

Cela nous a permis de mettre en avant la situation suivante :

Primes/ postes	CDS	CE	ECP + ECL
Dus au CRNA-SE	~35% des ICNA dont 96 CDS (4 par équipe)		96
Texte de référence	<i>arrêté du 14 mars 2008</i>		<i>NIT 16-378</i>
Situation actuelle		~16 manquants	~30 manquants

Que se passe-t-il si je cumule plusieurs postes ? Des primes sont-elles perdues ?

- ☺ Seule la prime la plus haute est perçue : il s'agit de la part fonction (ex-EVS) niveau 11 (pour CDS) ou niveau 10 (pour CE/ECP/ECL/ACDS/facilitateur FH/expert opérationnel/détaché 12/36...) ;
- ☺ En cas de cumul de postes aucune prime n'est perdue car le CRNA-SE doit attribuer le volant de primes ci-dessus.

Le SNCTA a obtenu l'ouverture de nouveaux postes chefs d'équipe, examinateurs et évaluateurs, postes-clefs dans l'avancement de carrière d'un ICNA.

L'administration corrigera l'écart décelé lors de la prochaine commission.